

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 23 JANVIER 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le dix-neuf janvier deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois janvier, à dix-huit heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15. Secrétaire de séance : Lucie **FRIMIGACCI**.

N°2021/03

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
POGGI Dominique	CINOTTI Sandrine
PAOLI Jean-Paul	SUSINI Ange
MIGEVANT Pierre-Jean	COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric
ZANNETTI Pierre	ALESSANDRI Stéphanie
MEMBRES ABSENTS	
ZANETTACCI Alexia	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
NEGRONI-DESINI Vannina	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
ZANETTACCI Alexia donne procuration à FRIMIGACCI Lucie	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène donne procuration à POGGI Dominique	
NEGRONI-DESINI Vannina donne procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	

OBJET : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021.

Vu l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire expose aux élus présents que, préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire ajoute que l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose en revanche que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 conformément à la répartition des crédits qui est exposée ci-après.

Budget M14 Commune

Chapitre	Crédits ouverts au budget 2020	Quart des crédits ouverts au budget 2020
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	223 897, 63€	55 974, 4075 €

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Libellé de l'opération	Investissements votés (2021)
21 : Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles	Fourniture et pose d'un jeu à ressort dans l'aire de jeux (remplacement d'un jeu cassé)	1 005, 53€
TOTAL CHAPITRE 21 : 1 005, 53€				

Chapitre	Crédits ouverts au budget 2020	Quart des crédits ouverts au budget 2020
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	4 766 528, 19€	1 191 632, 0475€

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Libellé de l'opération	Investissements votés (2021)
23 : Immobilisations en cours	2313	Constructions	Avenant marché aménagement extérieurs salle des fêtes : enlèvement de trois arbres dangereux pour la sécurité publique	1 620€
TOTAL CHAPITRE 23 : 1 620€				

Budget M4 Port

Chapitre	Crédits ouverts au budget 2020	Quart des crédits ouverts au budget 2020
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	38 000€	9 500€

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Libellé des travaux	Investissements votés (2021)
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Remplacement d'une platine d'attache de panne ; pose et fourniture d'un rideau métallique et d'une vitrine de protection	5 393€
TOTAL CHAPITRE 21 : 5 393€				

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement au titre du budget de l'exercice 2021, dans la limite des crédits exposés ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 15 dont 3 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

